



☎ : 02 48 74 07 16

la-chapelle-hugon-mairie@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DU 10 JANVIER 2025

L'an 2025, le 10 janvier à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué le 24 décembre 2024 s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Yves GIOT, Maire.

Présents : Mesdames BIETH DREAN Michelle, ROUCHWARGER Michèle, BURLIN Véronique, SEMENCE-LOUIS Cindy

Messieurs GIOT Jean-Yves, COURZADET Alain, GRAILLOT Guy, MAZUR Guy

Absent : M. Eddy SANTINI

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 novembre 2024

En préambule, Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour en raison de deux sujets apparus après la convocation.

ORDRE DU JOUR

- 1^{er} sujet rajouté : TARIF LOCATION LOGEMENT d'ECOLE

Il s'agit de modifier le tarif location du logement dit « d'école » ; une coquille est apparue, il convient de corriger la délibération précédente en inversant le coût des périodes hivernale et estivale concernant les Week ends soit 95 euros du 1^{er} octobre au 30 avril et 75 euros du 1^{er} mai au 30 septembre. Correction approuvée à l'unanimité par les membres présents du conseil municipal.

- 2^e sujet rajouté : CONTRAT LOCATION LOGEMENT d'ECOLE

Il s'agit d'actualiser le tarif location longue durée du logement dit « d'école » par mensualité. Il est proposé la somme de 430 euros charges non comprises, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents le conseil municipal approuve.

I/ REFECTION MURS DU CIMETIERE

Le Maire donne la parole au 1^{er} adjoint

Il s'agit de la réfection du mur du cimetière côté nord (vers le nouveau garage), côté ouest (rue des Acacias). Côté nord : remplacement du mur en pierre par des plaques béton dans la continuité de l'existant de la partie supérieure ; côté ouest : écrêtement du mur puis reprofilage, plus crépissage intérieur.

Suite à ces explications, parmi les devis reçus c'est celui de TP CONCEPT qui est retenu pour un montant de 26 154 € HT soit 31 384.80 € TTC.

Le Maire présente ensuite le plan de financement comme suit :

	MONTANT HT	POURCENTAGE
Dotation DETR	10 461	40 %
Autofinancement	15 693	60%
TOTAL	26 154	100 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- Approuve le plan de financement
- Autorise le maire à effectuer la demande de dotation DETR aux services de l'Etat.

II/ CREATION GRADE REDACTEUR

Le Maire informe que la loi n° 2023-1380 du 30 décembre 2023 vise à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ; cette loi vient réformer le cadre statutaire des agents exerçant cette profession et facilite leur promotion en interne, renforce leur formation et leur permet de bénéficier d'accélérateur de carrière.

Le législateur leur a en outre donné une nouvelle appellation : Secrétaire Général de Mairie.

Jusqu'au 31 décembre 2027, dans les mairies de moins de 2000 habitants, le maire, pour assurer les fonctions de secrétaire général de mairie, peut nommer un agent de catégorie B ou C relevant d'un grade d'avancement, ce qui est le cas de notre secrétaire.

Le maire propose donc d'ouvrir le grade de rédacteur afin que notre secrétaire puisse bénéficier du décret à venir applicable aux promotions de l'année 2025.

A l'unanimité des présents le conseil municipal approuve.

III/ EXTENSION SMAEP VALLEE DE GERMIGNY

Lors du comité syndical du 7 novembre 2024, le SMAEP de la Vallée de Germigny a donné un avis favorable à la modification de ses statuts portant sur l'extension de son périmètre aux communes de Thaumiers, Le Pondy et Verneuil ainsi qu'au SIVOM de ces trois communes.

Désormais, il revient aux collectivités déjà adhérentes de donner un avis favorable à cette extension. Après les explications d'usage, à l'unanimité des présents, le conseil municipal se prononce favorablement sur l'extension du périmètre du SMAEP de la Vallée de Germigny aux communes de Thaumiers, Le Pond et Verneuil ainsi qu'à leur SIVOM.

Le 1^{er} et 3^{eme} adjoints, Alain Courzadet et Jean Mazur sont reconduits aux postes de délégués.

IV/ PARTICIPATION FINANCIERE AU C.D.A.D

Pour offrir un service complet à l'ensemble des habitants du Cher et dans un esprit de partenariat voulu par le législateur, il est ainsi nécessaire qu'une contribution financière soit versée par chacune des communes. Dans ce contexte, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Cher (CDAD) sollicite une participation pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide d'attribuer 80 euros au CDAD.

V/ CONGRES DEPARTEMENTAL ANNUEL des POMPIERS

L'amicale des sapeurs-pompiers de La Guerche organise en 2025 le congrès départemental annuel des pompiers du Cher ; 2025 marque le centenaire de la caserne des pompiers de La Guerche, à cette occasion particulière l'amicale souhaite organiser des événements spéciaux. L'amicale sollicite donc un soutien financier exceptionnel.

Après délibération, les membres présents du conseil municipal s'accordent pour verser une subvention de 700 euros à l'amicale des sapeurs-pompiers de La Guerche.

VI/ DOSSIER EPFLI

Le Maire donne la parole au 1^{er} adjoint qui regrette que ce dossier traîne au niveau administratif, cependant annonce qu'un dernier courrier faisait état d'un devis de 6 000 euros pour l'étude de la destruction des bâtiments situés au 2 rue de Sancoins. Dossier confié et suivi par EPFLI (Etablissement Public Foncier Cœur de France).

VII/ SDIS (Service Départemental Incendie et Sécurité)

Le SDIS a fait parvenir à la mairie le montant de la contribution de notre commune à son budget 2025, contribution qui s'élève à 12 537€.

VIII/ INFOS DIVERSES

- Ecoles : le bilan des effectifs scolaires sur le secteur est révélateur d'une baisse du nombre d'élèves comme ailleurs ; nous faisons exception avec un effectif stable. Ce bilan, confirme une baisse récurrente de la démographie.
- Vœux : l'association « Loisirs et Culture » de La Chapelle-Hugon adresse ses vœux au conseil municipal, le remercie pour le versement de la subvention annuelle, et invite l'ensemble des conseillers (ères) à son assemblée générale le 31 janvier

TOUR DE TABLE

- Alain COURZADET 1^{er} adjoint
 - Envisage une convention concernant le prêt des locaux de l'ancien commerce, avec l'association « loisirs et culture ».
 - Informe que le projet agrivoltaïque QAIR aux Plées a reçu un avis favorable de la Préfecture pour son permis de construire ; il y a beaucoup de préconisations à observer.
 - Electricité : consommation stable malgré cela une augmentation de 1400€.
- Une conseillère s'alarme, à juste titre, que l'accotement devant le cimetière soit dégradé par un semi-remorque et déplore (toujours à juste titre) que la collectivité soit obligée de prendre à sa charge la remise en état.
Le conseil municipal est unanime à ce propos et soutient le maire et le 1^{er} adjoint dans les actions menées et à mener.

Le prochain conseil est fixé au 21 février 2025

Secrétaire de séance

Michèle ROUCHWARGER

Le Maire

Jean-Yves GIOT

